



Le portage salarial en 6 questions / réponses

Roger VUCCINO
Rhône-Alpes Portage

Plan de l'intervention

- Qu'est ce que le portage salarial ?
- Quels sont les profils concernés ?
- Quels sont les principaux avantages ?
- Comment est rémunéré l'Intervenant ?
- Comment cela fonctionne t'il précisément ?
- Est-ce facile à mettre en oeuvre ?

Qu'est-ce que le portage salarial?

« Une nouvelle forme d'emploi »
qui permet à un Intervenant de
réaliser des prestations et de
facturer des honoraires
sans avoir à créer sa propre
structure juridique !

Profils concernés :

- Tout **spécialiste** désirant réaliser des prestations rémunérées en honoraires
 - Cadre en rupture ou en fin de carrière
 - Retraité souhaitant demeurer partiellement actif
 - Indépendant dans l'âme souhaitant se décharger des contraintes administratives
 - Futur créateur désirant tester et valider son projet avant de se mettre à son compte
 - Jeunes diplômés : acquérir une première expérience en entreprise

Domaines d'intervention :

- Stratégie et Organisation
- Management des Ressources Humaines
- Développement à l'international
- Accompagnement de projets
- Communication interne / externe
- Production / Achats
- Qualité / Sécurité / Environnement
- Développement de sites WEB
- Traductions et interprétariat
-

Exemples de profils :

- X – Sciences Politiques 47 ans spécialiste de la recherche de partenariats en Chine
- HEC - 57 ans spécialiste de la stratégie et de l'organisation des Moyennes Entreprises
- Mines Paris + INSEAD - 45 ans spécialiste de l'organisation de production d'entreprises industrielles
- Pharmacien 57 ans – pharmacien responsable d'entreprises industrielles du secteur de la santé
- Centralien de Lille – 49 ans spécialiste du « risk management »
- Etc...

Avantages pour l'Intervenant :

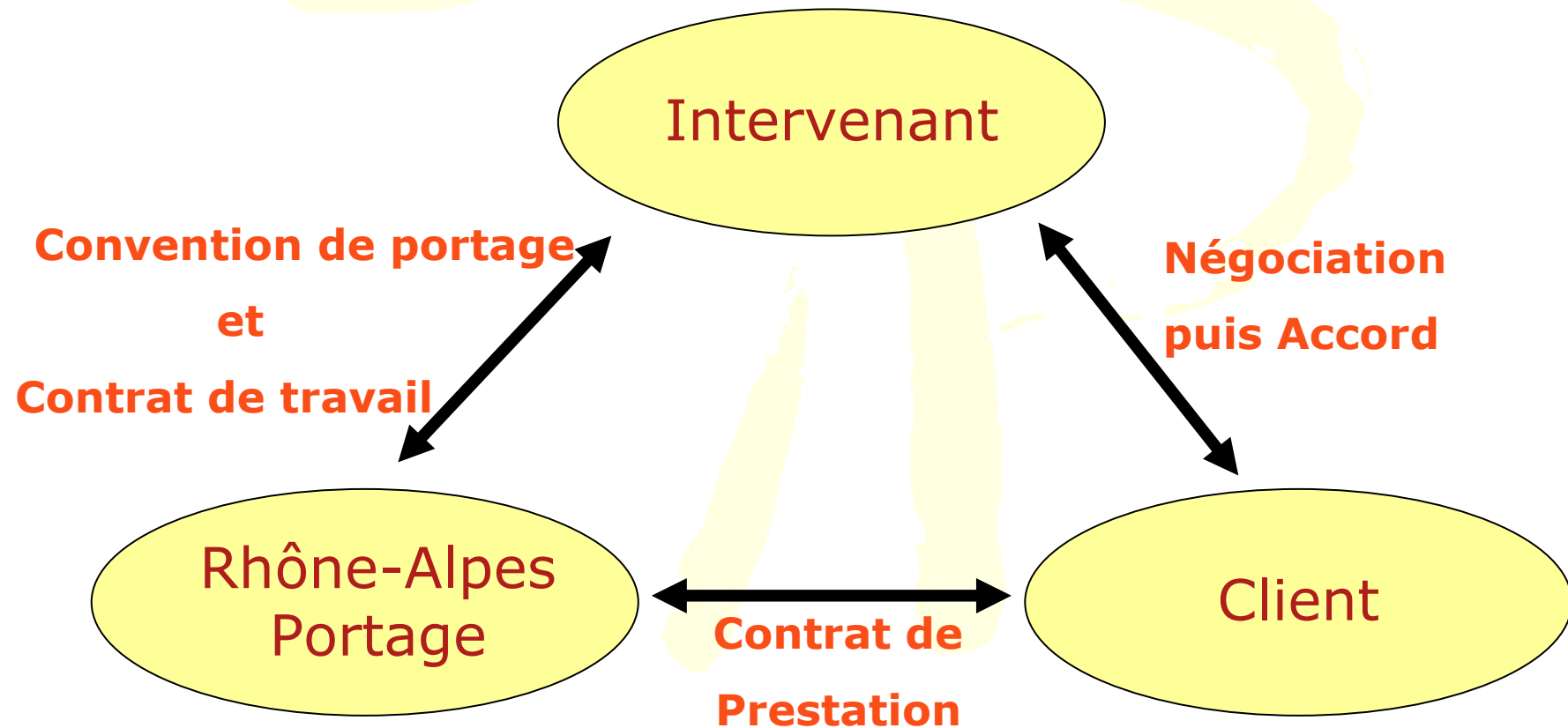
- **Protection sociale des salariés** (retraite, maladie, prévoyance,...)
- **Pas de déclaration administrative** à la charge de l'Intervenant: uniquement impôts sur le revenu!
- **Responsabilité Civile et Taxe Professionnelles** prises en charge par la société de portage
- Pas de **forfaits minima de charges sociales** des travailleurs indépendants
- **Création de revenus supplémentaires** tout en maintenant les droits ASSEDIC et en facilitant la réintégration dans la vie professionnelle

Avantages pour les Entreprises :

- **Simplicité administrative** : prestation sous forme d'honoraires
- Possibilité de **Conventions de formation**
- Un **réseau d'experts à disposition**
- **Réel choix de l'Intervenant** par le Client
- **Excellent Rapport qualité/prix**, les frais de structure étant limités au strict minimum

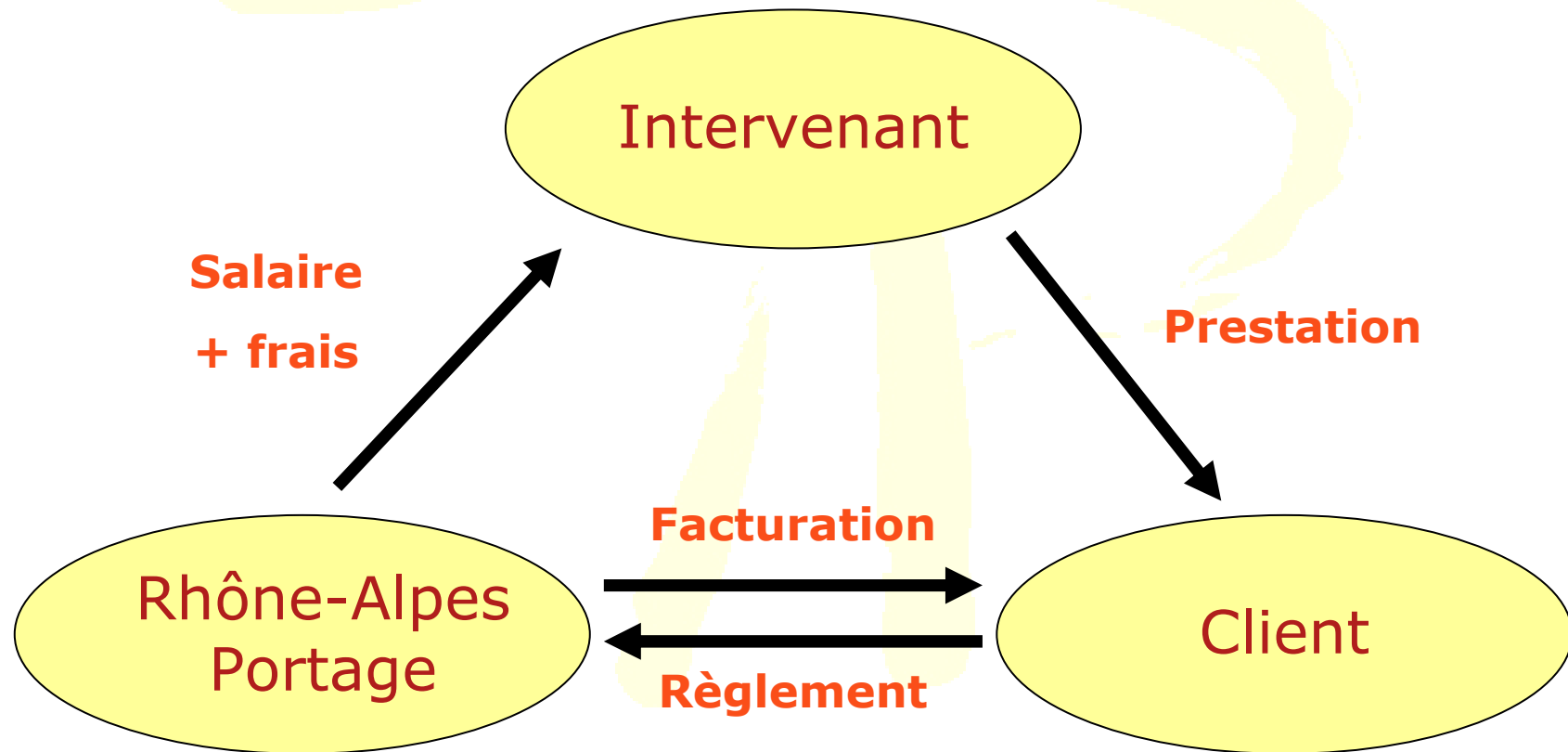
Mode de Fonctionnement

Avant votre Intervention



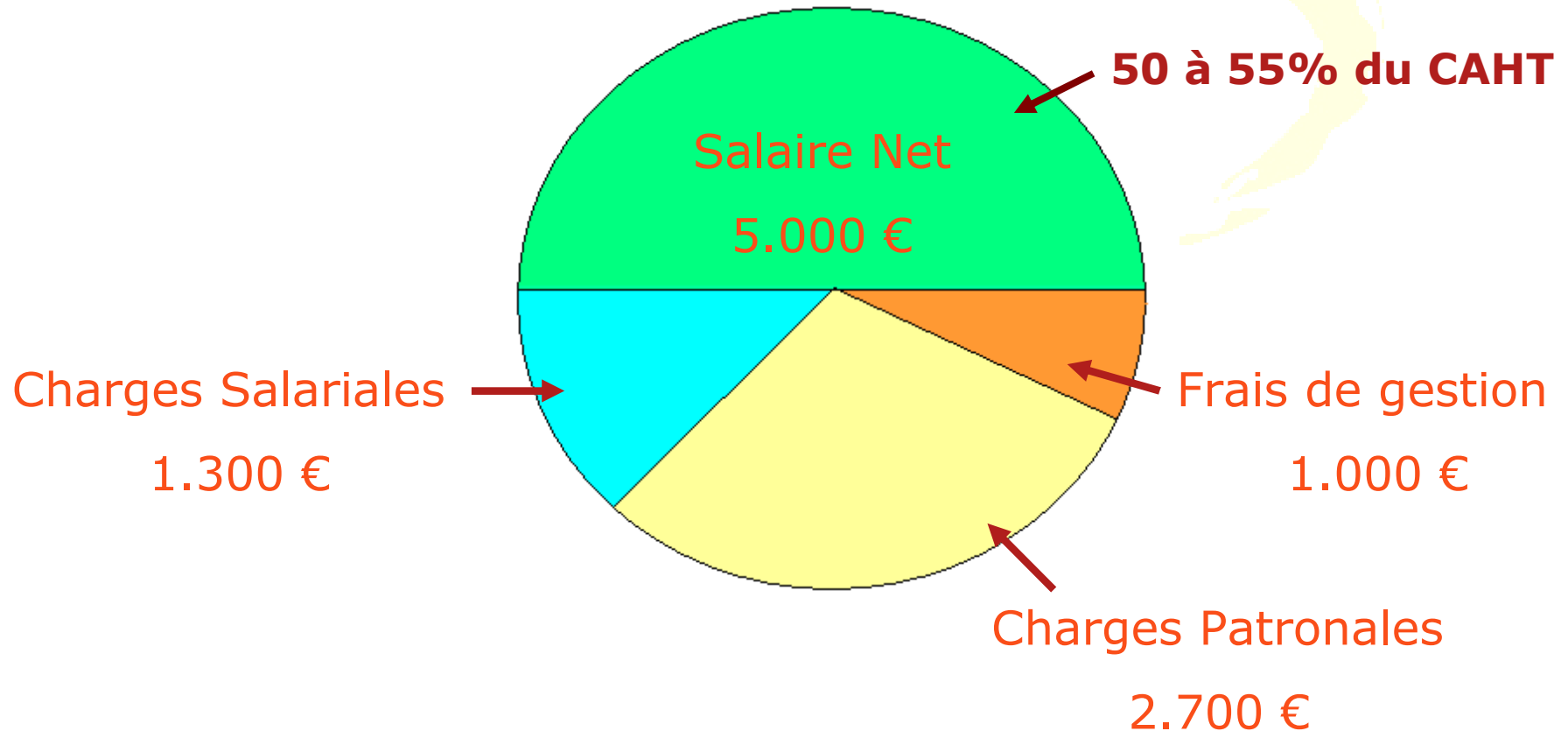
Mode de Fonctionnement

Une fois le contrat signé



Calcul de la rémunération

Exemple: Facturation de 10.000 €HT



Paiement du salaire :

- Une première partie à réalisation de la prestation : partie « conventionnelle »
- Compléments au fur et à mesure des encaissements

Documents :

- Convention de portage entre l'Intervenant et Rhône-Alpes Portage
- Contrat de Prestation entre le Client, Rhône-Alpes Portage et l'Intervenant
- Contrat de Travail entre l'Intervenant et Rhône-Alpes Portage

- *Notes de frais*
- *Compte-rendu mensuel d'activité*
- *Demande de facturation*

Pour en savoir plus :

www.rhone-alpes-portage.com